

non sans péril peut-être pour la solidité du marché.

Malgré la vivacité particulière avec laquelle il avait été poussé, le 3 0/0 conserve les cours déjà atteints samedi; les deux clôtures hebdomadaires le renvoient à 60 25. L'emprunt a réagi un peu plus vivement; il reste seulement à 94 65, en perte de 20 centimes d'une semaine à l'autre. Le libéré a la même cote. Il faut se souvenir que, pour ces deux fonds, le cours de 94 65 représente encore 1 fr. de plus value depuis le cours de compensation. Le mal n'est donc pas bien grand.

Les obligations de la ville de Paris ont subi, elles aussi, le poids de quelques réalisations. Peu de chose, au fond; leur fermeté est toujours grande, et leurs tendances très favorables. Cette double observation s'applique de tous points aux bons de liquidation dont le second tirage va avoir lieu le 20 de ce mois.

La Banque de France s'est relevée avec quelque vivacité. Sur cette valeur le marché n'est pas des plus larges. L'aisance avec laquelle elle a regagné une centaine de francs, devrait donner à réfléchir au découvert qui s'acharne après elle. Nous n'avons pas à revenir sur l'excellente situation de la Banque au point de vue spécial des probabilités de prochains dividendes. Toutes démonstrations ont été faites à cet égard, et en termes irréfutables, dans les derniers bulletins de M. Rolland. Il faut vouloir nier l'évidence pour ne pas se soumettre à ces compétentes démonstrations.

Les institutions de crédit n'ont généralement rien perdu de leur fermeté; elles n'ont pas toutefois retenu grande animation. Leurs cours s'en ressentent du fait seul de leur quasi immobilité.

Le Crédit Mobilier a cependant fait exception, et à son grand profit. Il a monté de 281 25 à 301 25. Une bonne huitaine pour lui. La spéculation, qui l'associe obstinément aux moindres évolutions des fonds ottomans, ne met plus en doute les avantages particuliers qu'il retirera de l'arrangement jugé inévitable.

La Banque Franco-Hollandaise a été moins bien traitée. Ce sont encore des hostilités qui s'affirment et quittent bruyamment la valeur faute de pouvoir espérer plus longtemps un retour contraire aux résolutions adoptées par la dernière assemblée générale. Irritation qui va s'étendre faute d'aliment: les cours reprendront dès qu'elle sera tombée.

Les chemins de fer ont essayé quelques ventes sous la double impression du vote sur l'impôt de la petite vitesse et de la diminution assez sensible de leurs recettes pendant la dernière semaine, dont les états ont été publiés. Ce mauvais souflet sera très-passager.

Le Gaz et les Transatlantiques sont très-fermes sur leurs cours déjà traités. Il en est de même des Fives-Lille, dont les réalisations n'ont pas entamé les esprits atteints. L'argent leur vient avec continuité; il a raison de ne pas attendre qu'ils soient aux cours plus élevés que leur situation leur promet.

L'italien a conservé sa récente reprise, non pas toutefois sans avoir eu ses deux ou trois journées de faiblesse. Les deux dernières bourses l'ont remis sur pied.

Le Crédit Foncier Autrichien reste sur sa cote de samedi passé. Il faut savoir attendre, sans chercher à rien pressentir, les communications qui seront faites à l'assemblée générale du 9 avril.

Le Mobilier espagnol a un peu réagi. Dans l'attente des événements militaires, inévitables à court terme, la spéculation se dégage.

Les Lombards ont reculé de 350 à 341 25, sous le bruit d'une fixation de dividende inférieur à celui de l'exercice précédent. Toute nouvelle de ce genre mérite confirmation.

la Providence, mais il la sentait de plus en plus venir. Un jour il ne douta plus qu'elle ne fût arrivée, car toute son éloquence avait échoué devant l'impitoyable fièvre et l'opiniâtre volonté de l'actrice.

Depuis le jour où elle avait dû fuir loin de sa fille mourante, Julia était restée à Orléans. Elle n'avait pas voulu s'éloigner davantage, et dans ses longues journées de solitude elle subissait deux impressions différentes, faciles à expliquer pour qui connaissait son caractère à la fois italien et créole, passionné et indolent. Il y avait des heures où, lasse de tout, languissante, assoupie, elle s'endormait dans un fauteuil, sensible seulement au bien-être matériel que lui procurait la torpeur et l'oubli.

Toute préoccupation, tout sentiment étaient chassés de sa pensée; elle vivait sans vivre, heureuse quand un sommeil de plomb pesait lourdement sur sa paupière; mais il était d'autres heures où les nerfs se détendaient, où elle se sentait une énergie capable de tout braver, de tout vaincre alors elle eût poussé des rugissements de lionne et se fût élancée vers sa fille, pour l'emporter dans un autre où le père ne la retrouverait jamais.

Deux ou trois fois le père avait pu l'arrêter dans cet élan farouche; il lui avait dit qu'elle ne ravirait ainsi qu'une petite morte, elle s'était calmée sous l'effrayante supposition: le plus souvent il avait trouvé la pauvre femme dans son affaissement moral, et cet assoupissement de toutes les facultés avait aidé jusqu'alors l'abbé Hubert à éloigner le dénoûment qui lui semblait si peu préparé; mais il n'y avait plus à reculer, Julia s'était dressée menaçante, elle avait dit que rien ne l'arrêterait, ni le scandale, ni la honte, ni l'émotion de

Les autrichiens se sont, par contre, un peu relevés. On croit toucher au terme des plus mauvaises recettes comparatives. Tant mieux.

### ROUBAIX - TOURCOING LE NORD DE LA FRANCE

#### Conseil municipal de Roubaix.

Continuation de la session de février.  
Présidence de M. DESCAT.  
Séance du 14 mars 1874.

Sont présents: MM. C. Descat, maire, L. Watine, Scrépel-Roussel, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, adjoints; J. Derognacourt, Deleporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, Edouard Delattre, Ch. Junker, Labbe Copin, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Godefroy, A. Talon, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplaque, A. Barbaux, Léon Foveau, L. Willem.

Sont absents: MM. Joseph Quint, Désiré Sival, C. Castel, Bellebecq-Desfontaines, Louis Barbouin, indisposé, Carrette-Pennel, B. Coulogne.

L'Administration a estimer en justice contre le crédit foncier qui réclame le paiement de la commission pour l'emprunt de deux millions contracté en 1867;

Autorise l'Administration à estimer en justice contre le sieur Hequet, adjudicataire de l'enlèvement des boues de la ville;

Vote à inscrire au budget de 1874 un supplément de 5,200 fr. pour le service des eaux.

Renvoie à l'examen de la commission complète des eaux une proposition de M. Motte relative aux Eaux de la Lys; Vote un supplément de crédit de 1000 fr. pour une passerelle sur le canal, et, sur la proposition de la Commission, adopte les plans et devis présentés par le directeur des travaux municipaux;

Inscrit au budget de 1874 un crédit de 163 fr. 87 pour restitution à M. Lehoucq, des frais d'aqueduc rue de Soubsie;

Donne son approbation au rapport du Maire sur les travaux du boulevard reliant Roubaix et Tourcoing;

Inscrit au budget une somme de 5,000 francs votée pour travaux de construction des murs de qui à l'avenue de Roubaix à Tourcoing;

Renvoie à l'examen de la commission un nouveau projet de service de pompes funèbres;

Maintient les conclusions de sa délibération du 11 décembre en ce qui concerne le prolongement de la rue Archimède;

Renvoie à l'examen de la Commission des écoles une proposition de subside pour la publication d'une grande carte de France à l'usage des Ecoles;

Renvoie à l'examen de la commission des travaux publics un projet de divers travaux d'amélioration à l'hôpital;

Appelé à se prononcer sur les conclusions de commissaire enquêteur, le conseil municipal délibère qu'il confirme sa première délibération relative à la rue Pierre Motte (128) à moins que d'ici à mardi M. E. Florin ne consente à la déviation qu'il a proposée, mais sans condition;

sa fille, elle avait soif des baisers de son enfant, elle ne voulait plus attendre. Le prêtre fut forcé de céder, il promit de parler à Suzanne, à M. Germont.

La démarche de la jeune fille facilitait la tâche du curé; elle était venue d'elle-même la questionner, elle était assez forte pour apprendre sans danger le mystère qui enveloppait son enfance, elle voulait le savoir, et l'abbé avait pu la disposer à la triste révélation: mais il s'agissait de parler à M. Germont: c'était certainement le pas le plus difficile à franchir.

Avec l'aide de Dieu où ne va-t-on pas? Après avoir longtemps prié, l'abbé Hubert se dirigea vers la maison de son ami; il ne savait certainement pas comment il aborderait la difficile question, mais, s'il doutait de lui-même, il ne doutait pas de la Providence, il comptait sur la divine inspiration et il marchait résolument.

Le jour commençait à baisser, mais ce n'était pas encore l'heure du souper; on était arrivé à ce moment de la journée où l'ombre vient suspendre tout travail intérieur, où une petite ménagère comme Suzanne ne veut pas encore allumer la lampe devant laquelle s'écoulera la veillée.

Bien que les soirées d'avril soient généralement fraîches, le soleil avait eu de si chauds rayons que l'air était doux et se parfumait des plus pures émanations. Les laborieux rentraient des champs, ils avaient fait les dernières semailles ou promené la herse; en passant devant l'étude, chacun disait un mot au notaire d'haut sur le seuil de sa porte. M. Germont souriait à ses enfants, qui jouaient au milieu du parterre. Un instant oubliée et gaie, la jeune fille courait sa joie tête sous la pluie

Homologue divers rapports de la commission des logements insalubres; Approuve le règlement de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés rétribués de la ville;

Vote un crédit de 1212,75 (exercice 1874) pour chemins vicinaux;

Vote une augmentation de traitement pour les agents de la sûreté;

Renvoie à l'examen de la commission des finances une réclamation pour droit de voirie.

Procède à l'élection d'une commission chargée d'étudier un projet d'école de tissage; sont nommés:

MM. Paulin Richard, Ch. Daudet, Ch. Junker, Barbotin, Godefroy.

Le conseil s'ajourne à mardi.

Le Secrétaire,  
CH. JUNKER

La commission relative à la création de cinq facultés de médecine a entendu aujourd'hui le compte-rendu de M. Paul Bert sur son entrevue avec M. le ministre de l'instruction publique.

M. de Fourtou a été d'accord pour élever les deux écoles secondaires de Nantes, Lille, au rang d'école de plein exercice.

M. le ministre accepte la désignation sous forme de vœu comme rentrant dans ses attributions réglementaires.

Le rapport de M. Bert est approuvé.

La session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 13 avril prochain.

Le Journal des Débats annonce que le général Faidherbe vient de saisir le Conseil d'Etat d'un pourvoi contre le rang qui lui est assigné dans l'Annuaire officiel militaire, parmi les généraux de division.

L'ancien commandant en chef de l'armée du Nord a été promu, le 18 novembre 1870, au grade de général de division par le gouvernement de la défense nationale; et c'est en cette qualité qu'il livra les batailles de Pont-à-Mousson, de Bapaume et de Saint-Quentin. Mais par suite de promotions faites auparavant à Metz par le maréchal Bazaine, les généraux des armées du Nord, de la Loire et de l'Est, notamment les généraux Clinchant et Chanzy, actuellement chargés de hauts commandements, se sont trouvés classés après d'autres généraux de division de l'armée du Rhin.

C'est pour faire cesser cette anomalie en ce qui le concerne que le général Faidherbe s'est adressé à la juridiction suprême administrative.

Le Conseil d'Etat a ordonné, par suite, communication du pourvoi du général Faidherbe au général du Barail, afin que le ministre de la guerre put immédiatement présenter ses observations.

C'est M. Perret, qui serait chargé du rapport de cette importante affaire.

Voici la liste complète des concours qui seront donnés cette année par la fédération colombophile roubaissienne:

Vieux pigeons: 1<sup>er</sup> Concours, 10 mai, Amiens. Par série de deux pigeons désignés. Prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société le Pigeon Vert, établie chez Lepers Jean-Louis, estaminet de la Nouvelle Promenade, rue Bayart, 4.

2<sup>e</sup> Concours, 17 mai, CLERMONT. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société les Francs du Pile, établie chez Beuscart, estaminet du Palais, place du Pile.

3<sup>e</sup> Concours, 25 mai, CREIL. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société les Jeunes Amateurs, établie chez Alphonse, estaminet du Petit Cheval Blanc, route de Ladnoy.

4<sup>e</sup> Concours, 31 mai, PARIS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société l'Aigle, établie chez la veuve Ganguy, estaminet de la Lys, rue du Fontenoy, 204.

5<sup>e</sup> Concours, 14 juin, CHARTRES. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société l'Union fait la force, établie chez Desroussaux, estaminet du Cog Hardi, rue des Arts.

6<sup>e</sup> Concours, 28 juin, TOURS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société la Colombe, établie chez Lecomte, estaminet de l'Horticulture, rue de l'Épule.

7<sup>e</sup> Concours, 12 juillet, BAZAS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société la Plume d'Or, établie chez Davis, estaminet du Postillon de Longjumeau, rue Jacquart.

Jeunes pigeons: 8<sup>e</sup> Concours, 19 juillet, ALBERT. Par série de deux pigeons désignés. Prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société Grande vitesse Roubaissienne, établie chez Bauwens, rue de l'Épule.

9<sup>e</sup> Concours, 26 juillet, CLERMONT. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société les Petits Voyageurs, établie chez Bucson, estaminet du Cog Français, rue du Tilleul.

10<sup>e</sup> Concours, 2 août, CREIL. Par pigeon; premier prix: une médaille en argent donnée par la société Saint-Luc, établie chez Lecote, estaminet de l'Épule, à l'Épule.

11<sup>e</sup> Concours, 10 août, CHANTILLY. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société Arrivée du Pigeon Voyageur, établie chez Prevost, rue du Fontenoy.

12<sup>e</sup> Concours, 16 août, PARIS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société La Fontaine, établie à Mouveaux.

13<sup>e</sup> Concours, 23 août, ORLÉANS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société le Franc Voyageur, établie chez Moulard, estaminet du Château d'Or, rue Stéphenon.

Vieux et jeunes pigeons: 14<sup>e</sup> Concours, 30 août, COMBES. Par série de deux pigeons désignés; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société Pigeon Fidèle, établie à l'estaminet Charles-Quint, rue Beaurevert.

15<sup>e</sup> Concours, 7 septembre, CLERMONT. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société la Concorde, établie chez Gahillo, estaminet du Grand Gérard, rue de Lannoy.

16<sup>e</sup> Concours, 13 septembre, CREIL. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société Trois Pigeons, établie rue Imkerman, estaminet du Carrouel.

17<sup>e</sup> Concours, 20 septembre, CHANTILLY. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société Pigeon d'Argent, établie chez Mariage, estaminet du Départ des Conscrits, rue de Lille.

18<sup>e</sup> Concours, 27 septembre, PARIS. Par pigeon; prix d'honneur: une médaille en argent donnée par la société la Fondroyante, établie chez Merlin, rue de l'Alouette.

Conditions des Concours:

Art. 1. La mise par pigeon sera de fr. 1,25 jusqu'à Paris.

Art. 2. Il y aura un prix par dix pigeons.

Art. 3. Tous les amateurs sont priés de se munir de différents cachets; le sort décidera de ceux devant être apposés sur les pigeons concurrents.

Art. 4. Les pigeons prenant part aux concours devront être présentés le samedi, à 2 h. après-midi, afin de recevoir les empreintes nécessaires.

Art. 5. La mise par pigeon pour Chartres et Tours, sera de fr. 2-50, et pour Bazas 5 fr. Pour Chartres et Tours, les pigeons devront être présentés le vendredi à 2 heures, et pour Bazas, le mercredi à 2 heures de l'après-midi, afin de recevoir les empreintes.

Art. 6. Il y aura un prix par 7 pigeons à Chartres, Tours et Bazas.

Art. 7. Les amateurs ne faisant partie d'aucune société, pourront faire constater à leurs frais l'arrivée de leurs pigeons par le délégué le plus proche de leur habitation; pour les deux concours généraux il sera également accordé un délégué aux frais des concurrents participant aux concours avec au moins dix pigeons.

Art. 8. La Commission se réserve le droit de changer les concours si elle le juge nécessaire.

Art. 9. Pour avoir droit aux prix, les pigeons devront être présentés vivants.

Art. 10. La fédération n'assume sur elle aucune responsabilité pour tout retard ou accident qui pourrait arriver après la fermeture des paquets.

Art. 11. Pour les articles non prévus la Commission décidera sans appel.

Malgré un ciel gris et la pluie qui est tombée pendant presque toute la journée, le dimanche de la mi-carême a été très-animé. Les compagnies de masques et les chars étaient nombreux et notre carnaval va décidément devenir en réputation. On a surtout remarqué une drôlerie assez amusante, la Musique tyrolienne; il y avait là une allusion que tout le monde a saisie, qui a fait rire, mais qui ne contribuera pas à effacer d'anciennes inimitiés. Les membres de notre musique municipale étaient, d'ailleurs, étrangers à cette plaisanterie. On sait qu'une chanson, composée pour la circonstance, avait été interdite par l'autorité.

La société des rémouleurs a obtenu aussi du succès; elle est allée donner une séance au cirque américain, ce qui a beaucoup amusé les spectateurs. On se pressait pour voir

Le joyeux rémouleur  
Tournant gaiment sa mécanique...

Quant aux chansons en patois, ce n'était pas du Desrousseaux, mais il y en avait quelques-unes qui ne manquaient pas de sel. Tout au moins celle-ci, chantée par les Enfants du Sapeur-Pompier, dans laquelle l'auteur fait la satire de la toilette de certaines fillettes roubaissiennes:

Mes gins y a de co a rire  
Aceteur avec ses filles.  
Ché toudi pire in pire  
Car y sont difficiles  
Chin qui mont d'au leu têtes  
Y a d'quo a n'd'avoir peur  
T'chant qui sont in toilettes  
In diro des sapeurs.

T'chanquin va d'su la place  
Ou à l'messe de douze heures  
In diro qui aie du casse  
D'vire ces bonnets à fleurs  
Gramin d'eusses sont privé  
Pou voir sulte la note  
Y mingerot pain sé  
Pour eusse éte comme les autes.

Le portrait est malheureusement trop fidèle. Aussi ne peut-on qu'applaudir le chansonnier, quand il termine par ce conseil aux jeunes gens:

Qué tout l'conseil que j'donne  
In jeune homme qui s'mari  
Pou il d'avoir inné bonns  
Ché d'printe inné fille rassi  
Avec lin du corache  
Et pu des gros chabots

« Julia ne se repentira pas, dit-il. — Qu'en savez-vous? — Vous connaissez peu le monde, monsieur l'abbé, je veux dire le monde où elle vit. Oui, la pecheresse peut se relever et racheter les crimes et l'abjection de sa misérable existence, mais elle!... Savez-vous qu'on la flatte? qu'on l'admire? qu'on l'exalte? Elle est belle, elle est riche; seule, elle a conquis la gloire et la fortune. Si elle était fille ou veuve, il se trouverait des princes pour l'épouser, sans souci de leur nom, de leur dignité, de leur honneur. Elle sait tout cela, elle l'entend répéter autour d'elle: son immense orgueil s'en repait chaque jour; le remords et le repentir ne peuvent germer dans cette âme! Vous avez dans l'Evangile la parabole du grain tombé sur la pierre; l'éverait-il? Jamais.

— Pour attendrir la pierre, c'est-à-dire ce cœur que les passions n'ont peut-être pas calciné entièrement, il est un sentiment dont il faut reconnaître la puissance et la grandeur... — L'amour maternel! mais elle l'a renié aussi! Depuis quinze ans, le nom de sa fille, de son enfant abandonné, pleine de grâce et d'innocence, a-t-il éveillé un écho dans son âme? — Qu'en savez-vous? » dit encore le prêtre.

Cette insistance frappe tout-à-coup M. Germont. « L'avez-vous vue? l'avez-vous donc confessée? s'écria-t-il en tremblant. — Oui, mon ami, » dit l'abbé en lui prenant la main. Le notaire la retira vivement. « Mon Dieu! mon Dieu! dit-il avec désespoir, veut-elle me reprendre ma fille? me voler le cœur de ma fille? Et vous, reprit-il avec colère en s'adressant au curé, êtes-vous le messager qui